



RÉDACTION D'UNE B-EPD ÉTAPE PAR ÉTAPE

1**DEMANDE**

1.1.

Envoyez un courriel à epd@health.fgov.be avec les informations relatives à votre entreprise et à votre produit.

1.2.

Nous vous communiquerons des informations plus concrètes, spécifiques à votre produit : procédure, unité fonctionnelle, alignement avec TOTEM...

2**RÉALISATION LCA et RÉDACTION B-EPD**

2.1.

Choisissez ensuite vous-même un expert LCA qui réalisera l'analyse du cycle de vie et qui rédigera la B-EPD. Souvent, il s'agit d'une personne externe.

2.2.

Créez un compte en ligne via www.environmentalproductdeclarations.eu.

3**VÉRIFICATION**

3.1.

Transmettez l'EPD par courriel pour vérification à une personne vérificatrice (voir liste sur www.b-epd.be) en mettant le SPF en copie.

3.2.

Le SPF examine l'EPD et transmet ses remarques par courriel à la personne vérificatrice.

3.3.

La personne vérificatrice envoie la version finale de l'EPD (Word) au SPF par courriel en mettant le fabricant en copie. Elle y joint le rapport de vérification (pdf), l'attestation de vérification (pdf) et le rapport de projet (pdf). Ces trois derniers documents restent confidentiels.

Le SPF effectue un dernier contrôle rédactionnel, s'occupe de la signature numérique de la B-EPD, et vous la transmet par courriel.

4**ENREGISTREMENT DANS LA BANQUE DE DONNÉES**

4.1.

Enregistrez l'EPD dans la banque de données en saisissant les informations de l'EPD dans la banque de données. Dans le champ "EPD", le système charge provisoirement la version finale en Word.

4.2.

Après avoir tout introduit dans la banque de données, cliquez sur "Envoyer pour approbation". À partir de ce moment, vous ne pouvez plus modifier vous-même l'EPD dans la DB. Le SPF fait un contrôle de l'introduction.

5**FACTURATION & PUBLICATION**

5.1.

Le SPF envoie une facture à l'adresse électronique de facturation reprise dans la banque de données.

5.2.

Quelques jours après réception du paiement, la B-EPD est mise en ligne et, à partir de ce moment, elle devient officielle et TOTEM peut utiliser la B-EPD.



OPÉRATEUR DU PROGRAMME B-EPD
**Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne
alimentaire et Environnement**

Place Victor Horta 40, boîte 10 - 1060 Bruxelles, Belgique